

Paris, le 17 mars 2014

# RALLYE

Société Anonyme au capital de 146 222 922 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS  
054 500 574 RCS PARIS

## Rémunérations des dirigeants

*(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF)*

Lors de sa réunion du 6 mars 2014 et suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la société Rallye a fixé la rémunération variable au titre de l'exercice 2013 de Monsieur Didier CARLIER, directeur général, à la somme brute de 225 422 euros et celle de Monsieur Franck HATTAB, directeur général délégué, à la somme brute de 72 804 euros.

Les rémunérations variables ont été déterminées, conformément aux principes et règles préalablement arrêtés par le conseil d'administration, sur la base d'objectifs quantitatifs Rallye, à concurrence de 20% (réduction du coût de l'endettement et l'amélioration du ratio EBITDA/frais financiers, consolidés), ainsi que sur la base d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation des attitudes et comportements managériaux, à concurrence de 80 %.

Par ailleurs, et suivant la recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a porté pour 2014 la rémunération annuelle fixe de Monsieur Didier CARLIER, à un montant brut annuel de 485 000 euros et celle de Monsieur Franck HATTAB à un montant brut annuel de 296 800 euros.

En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble des éléments de rémunération dus ou attribués aux dirigeants, au titre de l'exercice 2013, sera soumis pour avis consultatif à l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2014.